

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Sophie Blondel, spécialiste en Shiatsu (Titre professionnel reconnu par l'Etat), certifiée SPS.

Activité en microentreprise, Siret : 81106531700034, Code APE : 8690F

Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vents (dites « CGV ») s'appliquent, sans restrictions ni réserves, à tout achat de séances de shiatsu, méthode de relaxation d'origine japonaise qui se pratique par pression des doigts sur les points d'acupuncture, pour mettre en œuvre le processus d'auto-guérison naturel du corps, ainsi qu'aux prestations de massage et de soins de relaxation, telles que proposées par Madame Sophie Blondel.

Prestations de services

Séances de Shiatsu – Massages – Soins énergétiques - Bons cadeaux

Prix

Je m'accorde le droit de modifier mes tarifs à tout moment, toutefois je m'engage à facturer mes séances au prix indiqué lors de la prise de rendez-vous. Une facture vous est remise sur simple demande.

Mode de paiement

Le paiement des séances et des cartes cadeaux s'effectue par chèque, espèces ou carte bancaire.

Sur le site internet il est possible d'acheter une carte cadeau pour 1 séance de Shiatsu ou une carte cadeau pour un massage aux huiles via la plateforme de règlement sécurisée.

Aucun remboursement n'est possible une fois que la carte cadeau a été remise ou expédiée.

Annulation d'un rendez-vous :

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24 heures à l'avance est due, le rendez-vous sera facturé au tarif de base de celle-ci.

Lors d'un forfait/abonnement la séance sera considérée comme effectuée et déduite de la carte.

Suite à la prise d'un abonnement, l'abonné ne sera pas remboursé des séances restant à effectuer, sauf « cas de force majeure ». Dans ce cas les séances déjà prises seront facturées au tarif des séances à l'unité.

Dans la situation où je ne pourrais, de mon propre fait, assurer une prestation, celle-ci sera programmée à une date ultérieure ou annulée si le patient le souhaite.

Annulation de réservation pour évènements ou prestations en entreprise :

Toute annulation doit être effectuée par écrit.

Pour toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le montant déjà versé est porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une prestation future au plus tard dans les 3 mois.

Pour toute annulation intervenant moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le montant déjà versé reste acquis à titre d'indemnité forfaitaire.

Dans le cas où je ne pourrais, de mon propre fait, assurer une prestation en Entreprise, celle-ci sera programmée à une date ultérieure (avec une remise de 10% sur le devis établi) ou annulée.

Validité des forfaits/abonnements

Le temps pendant lequel les prestations des abonnements peuvent être prises ne saurait excéder :

- 1 mois à compter de la première séance pour les forfaits shiatsu de 3 séances

- 12 mois à compter de la première séance pour le forfait 4 saisons (1 séance de shiatsu par trimestre sur une durée de 1 an)

Les séances non utilisées pendant ces périodes seront perdues et non remboursées.

Les prestations prévues dans les forfaits ne sont pas remplaçables par d'autres prestations.

Les abonnements /forfaits sont nominatifs et ne peuvent bénéficier à une autre personne, même de la même famille.

Validité du Chèque/carte cadeau

La carte cadeau comporte une validité indiquée sur le bon cadeau avec une durée ne pouvant excéder 12 mois à compter de son achat. Passé ce délai elle n'est plus valable.

ATTENTION: La carte cadeau vaut titre de paiement. Si elle n'est pas présentée lors de la prestation, la séance doit être réglée. Les cartes cadeaux ne sont ni échangeables, ni cessibles (sauf accord), ni remboursables et les prestations indiquées ne peuvent être échangées contre une autre prestation.

Médiation

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1

du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE